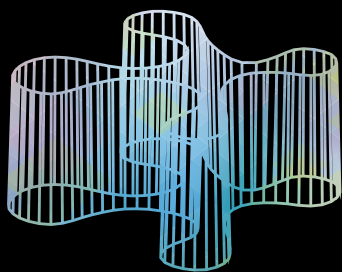


mont de
marsan
AGGLO



Médiathèque du Marsan

—
guide de l'utilisateur

INFOS

Les groupes (scolaires en particulier), peuvent être accueillis sur rendez-vous, lors des matinées fermées au public (mardi, jeudi et vendredi). Pour faciliter ou agrémente votre venue, un local à poussette, des distributeurs de boisson et d'en-cas, la possibilité de brancher votre ordinateur personnel (tables avec prises électriques), un accès généralisé au réseau via le wifi.

Nous trouver :

Place du 6° R.P.I.Ma (entrée située sur façade principale côté av. du Maréchal Foch)
40 000 Mont de Marsan

Nous écrire :

Mont de Marsan Agglo – Lecture publique
575 avenue du Maréchal Foch
BP 70171
40 003 Mont de Marsan Cedex
mediatheque@montdemarsan-agglo.fr

Nous téléphoner : 05 58 46 09 43

	HORAIRES D'OUVERTURE	HORAIRES D'ÉTÉ (02/07 - 03/09)
MAR	12-18h	13-18h
MER	10-18h	10-13h / 14-18h
JEU	12-18h	13-18h
VEN	12-18h	13-18h
SAM	10-17h	10-13h / 14-17h
DIM / LUN	fermé	

Des réductions d'horaires et des jours de fermeture exceptionnelle peuvent être fixés selon les années

lamediathequedumarsan.fr



LA MÉDIATHÈQUE, TENTEZ L'ÉVASION !

Venez lire, vous divertir, vous cultiver, vous informer, vous former, vous détendre, travailler seul ou en groupe, surfer sur internet, emprunter... Un espace de la Médiathèque est forcément fait pour vous ! Découvrez nos animations, échangez, partager ou simplement flânez et passez du temps... Vous n'imaginez pas tout ce que la Médiathèque peut vous offrir !

Libre et gratuit

Durant les horaires d'ouverture au public, l'accès à la Médiathèque est libre et gratuit. Chacun peut venir consulter les documents sur place aussi longtemps qu'il le souhaite, dans le cadre du règlement intérieur (consultable aux points d'accueil, par voie d'affichage et sur le site internet lamediathequedumarsan.fr). Pour emprunter des documents à domicile, il faut être inscrit à la Médiathèque. L'inscription est gratuite et ouverte à tous. La Médiathèque offre également un programme d'animation et d'action culturelle tourné vers tous les publics, lui aussi libre et gratuit, dans la limite des places disponibles.

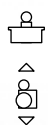
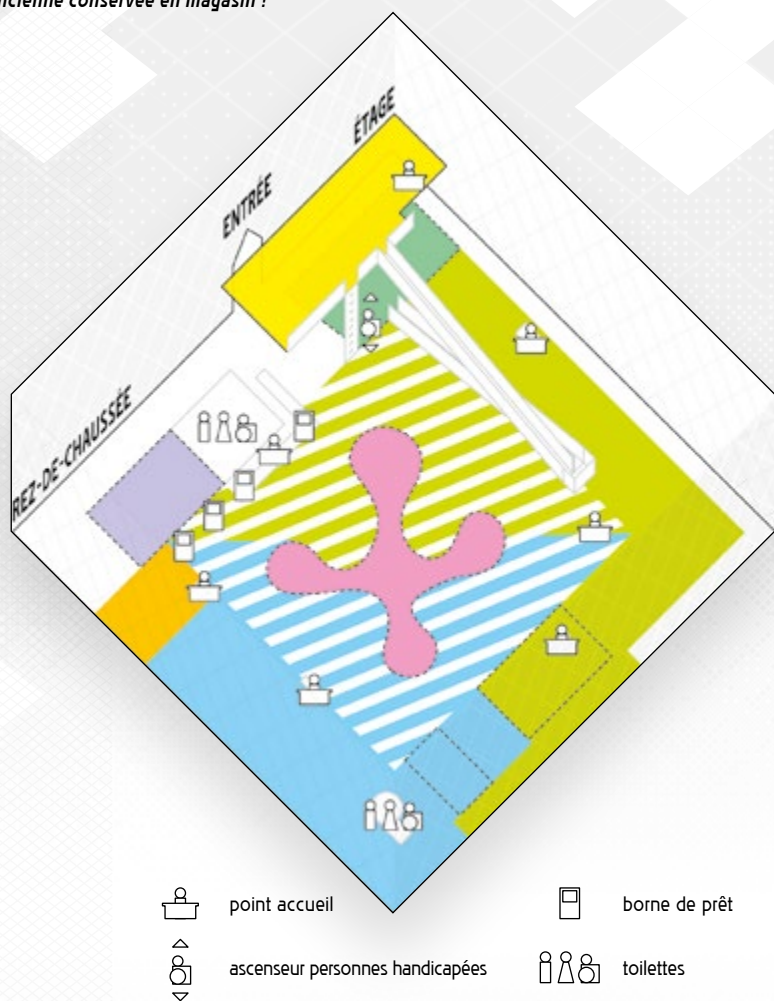
La Médiathèque du Marsan est l'œuvre du cabinet parisien archi5 représenté par l'architecte Jacques Sebbag, associé à Borja Huidobro.

La Médiathèque du Marsan est l'œuvre du cabinet parisien archi5 représenté par l'architecte Jacques Sebbag, associé à Borja Huidobro. Le bâtiment offre une architecture résolument contemporaine : pureté des formes, transparence, lumière, matériaux et design jouent chacun un rôle. Le mobilier, le décor intérieur et la signalétique contribuent à l'ambiance du lieu et à son identité, comme la passerelle ou le patio à ciel ouvert qui se situe en son cœur.

La Médiathèque – un "bâtiment technique" – sa "double peau" de verre et sa toiture végétalisée créent un "tampon thermique" qui garantit le confort de tous quel que soit le climat à l'extérieur. En 2013, deux prix internationaux d'architecture l'ont distinguée.

LES ESPACES ET LES COLLECTIONS

Plus de 100 000 ouvrages et BD, 12 000 CD musicaux et 6 000 DVD, c'est ce que peut contenir la Médiathèque, sans compter la collection ancienne conservée en magasin !



point accueil



ascenseur personnes handicapées



borne de prêt



toilettes

4 PÔLES...

pour accueillir tous les publics

JEUNESSE

premières lectures, albums, fiction et documentaires, BD jeunesse, revues, CD et DVD, salle de l'heure du conte

AMC (arts, musique et cinéma)

beaux-arts, ouvrages, partitions et revues sur la musique et le cinéma, DVD de fiction, CD musicaux pour l'écoute sur place ou l'emprunt à domicile

ADULTES

collection sur tous les supports et dans tous les domaines (loisirs, vie pratique, littérature, civilisation, société, sciences, techniques...)

MULTIMÉDIA

accès informatique pour l'usage individuel ou la formation des groupes aux technologies de l'information et de la communication

& DES ESPACES SPÉCIFIQUES



L'INTERMEZZO

passerelle entre les pôles Jeunesse et Adultes : contes, BD, mangas, mais aussi langues, informatique, formation...



PATIO CENTRAL À CIEL OUVERT

accessible au public (fermé par mauvais temps, prise de repas autorisée)



LE KIOSQUE

magazines, revues de loisirs et d'actualité, presse nationale et régionale... Prise de repas autorisée



L'HEURE DU CONTE

dédié aux lectures petite enfance



LA SALLE PATRIMOINE ET FONDS LOCAL

collection exclue du prêt. Pour des actions de valorisation du fonds ancien, la présentation de documents précieux...



L'AUDITORIUM

120 places pour accueillir les animations

LA CARTE ABONNÉ GRATUITE

À l'inscription, une carte de lecteur personnelle, nominative et indispensable pour enregistrer l'emprunt des documents, vous est délivrée (adhésion valable un an, renouvelable chaque année). Elle donne accès à la totalité des services offerts. En cas de perte le renouvellement de votre carte sera à vos frais.



POUR L'OBTENIR :

1. une pièce d'identité

Pour l'inscription des mineurs, l'autorisation des parents ou du responsable légal est nécessaire (formulaire disponible sur place ou sur lamediathequedumarsan.fr / "s'inscrire").

2. un justificatif de domicile récent

L'UTILISER :

EMPRUNTER DES DOCUMENTS

- Ouvrages, bandes dessinées, CD, DVD, revues, partitions... Choisissez et empruntez gratuitement jusqu'à 10 documents pour 3 semaines.
- Muni de votre carte de lecteur, enregistrez vos emprunts auprès des bibliothécaires à votre disposition à l'accueil ou en utilisant les automates de prêts, seul ou aidé.
- Vous disposez d'un code confidentiel pour consulter ou gérer vous-même, si vous le souhaitez, votre compte lecteur.

PROLONGER UN PRÊT

Vous pouvez prolonger une fois le prêt pour 3 semaines si :
 > le document n'est pas réservé par une autre personne
 > sa date de retour n'est pas dépassée
 Si vous dépassez la durée de 3 semaines avant de rendre ou prolonger un document, une pénalité s'applique sous la forme d'une suspension temporaire de votre droit de prêt.

RÉSERVER UN DOCUMENT

En cas d'indisponibilité d'un document, réservez-le via votre compte lecteur ou en vous adressant à un(e) bibliothécaire. À son retour, il est mis de côté pendant une semaine et vous êtes prévenu de sa disponibilité.

ACCÉDER...

- > à des services informatiques et multimédia : consulter le catalogue de la Médiathèque, internet, ou des ressources en ligne... L'utilisation des ordinateurs est régie par une charte de bon usage.
- > à des services de conseil et d'accompagnement individualisé : conseils de lecture, échanges avec un(e) bibliothécaire, orientation dans les espaces et les collections, présentation de nos coups de cœur...
- > à des services de formation : ateliers bureautique, formations à internet, découverte de logiciels informatiques spécialisés (image, son...), apprentissage de la recherche documentaire...
- > à des services d'animation et d'action culturelle : débats sur l'actualité, projections, conférences, animations musicales, rencontres avec des auteurs et séances de dédicace, heure du conte pour les enfants, lectures scénarisées, expositions temporaires... Le programme d'animation établi et diffusé chaque trimestre est disponible sur place ou sur notre site (lamediathequedumarsan.fr).

Retrouvez également des informations pour les enfants sur notre blog jeunesse : <http://mediathequedumarsanlecturecube.over-blog.com>

LA MÉDIATHÈQUE, QUESTIONS / RÉPONSES...

Je n'ai pas rendu un document à la date prévue, que se passe-t-il ?...

Des lettres de rappel pour le réclamer vous sont envoyées. Tout retard conduit à une suspension temporaire de votre droit de prêt dont la durée dépend de la date à laquelle vous rapporterez les documents.

J'ai abîmé un document, que faire ?...

Vous devez remplacer le document à l'identique, ou rembourser son montant. La grille des tarifs appliqués dans cette situation est disponible à l'accueil. Cette procédure de remboursement est aussi engagée en cas de non retour d'un document.

Est-il possible de faire des photocopies ?

Sous certaines conditions et dès lors que les demandes portent sur des usages documentaires. Renseignez-vous sur place.

A-t-on le droit de manger dans la Médiathèque ?

Seulement dans certains espaces : le Patio, le Kiosque et le hall d'accueil. Tout dégât causé par la consommation de boisson ou de nourriture devra être remboursé.

Est-ce que je peux entrer avec mon animal de compagnie ?

Non, l'accès des animaux dans les locaux est interdit à l'exception des animaux d'accompagnement pour les personnes handicapées.

Et si je suis fumeur ?...

Il est strictement interdit de fumer à la Médiathèque, y compris dans le patio. Toute personne ne respectant pas cette règle sera immédiatement exclue de la Médiathèque.

La Médiathèque est un lieu public. La fréquenter suppose le respect des règles de bon usage pour le confort, la sécurité et le bien-être de tous.

LE RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE

- > la Médiathèque, Place du 6° R.P.I.Ma (ancienne place de la Caserne Bosquet)
- > les bibliothèques municipales implantées dans les communes de Benquet, Bougue, Campagne, Gaillères, Geloux, Pouydesseaux, Saint-Martin-d'Oney, Saint-Perdon. Elles proposent elles aussi des espaces et des services, du prêt de documents, des animations...

L'ensemble forme à l'échelle de l'agglomération un Réseau intercommunal de Lecture Publique au service de toute la population du territoire.